

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1103 12 décembre 1940

n° 1103 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire n° C. 99 R. du 11 décembre 1940.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est publié à la Côte française des Somalis l'acte constitutionnel n° 6 du 1er décembre 1940, relatif à la déchéance des députés et sénateurs. Art. 2. — Le présent arrêté sera publié et affiché partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.